

DÉLIBÉRATION N°2026-01 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 12 novembre 2025

Le Conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial Le CENTQUATRE et les arrêtés préfectoraux n°75-2019-12-26-005 du 26 décembre 2019 et n°75-2022-06-24-00010 du 24 juin 2022 portant modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts de l'établissement ;

Vu la délibération n°2020-18 du 13 novembre 2020 portant approbation du règlement intérieur du Conseil d'Administration du CENTQUATRE-PARIS ;

Vu la séance du Conseil d'administration qui s'est tenue le 12 novembre 2025 au CENTQUATRE-PARIS ;

DÉLIBÈRE

Article unique : APPROUVE le procès-verbal du joint en annexe.

13 ¹³ Administrateurs présents ou représentés
13 Voix pour 0 Contre 0 Abstentions

La délibération est adoptée

La Présidente du Conseil d'administration

Carine ROLLAND





DÉLIBÉRATION N°2026-02 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation de la modification de l'article 11 des statuts

Le Conseil d'administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article R.1431-7 ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial Le CENTQUATRE et les arrêtés préfectoraux n°75-2019-12-26-005 du 26 décembre 2019 et n°75-2022-06-24-00010 du 24 juin 2022 portant modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS et notamment l'article 19;

Vu la délibération n°2025-20 nommant Valérie Senghor, directrice de l'établissement du CENTQUATRE Paris ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : APPROUVE la modification de l'article 19 « Dispositions relatives aux apports et aux contributions » des statuts tel que mentionné dans l'annexe jointe « Statuts du CENTQUATRE Paris » sous réserve de la délibération du Conseil de Paris et de la Ville de Paris et de celle du conseil municipal de la Ville de Pantin.

Article 2 : AUTORISE la Directrice du CENTQUATRE-PARIS à signer les documents afférents après la décision et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

13 Administrateurs présents ou représentés
13 Voix pour 0 Contre 0 Abstentions

La délibération est adoptée

La Présidente du Conseil d'administration

Carine ROLLAND



DÉLIBÉRATION N°2026-03 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation du budget primitif 2026

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1431-7, L.1612-4, L.1612-8 ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE et l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 portant adhésion de la commune de Pantin et modification des statuts de l'établissement ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du CENTQUATRE-PARIS n°2025-29 du 12 novembre 2025 portant approbation du rapport d'orientation budgétaire 2026 ;

Vu les statuts de l'établissement public notamment l'article 15 ;

Vu le règlement du Conseil d'administration notamment les articles 12 et 13 ;

Vote à la majorité des deux tiers des membres du Conseil d'administration présents et représentés ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : APPROUVE Le budget primitif du CENTQUATRE-PARIS pour l'exercice 2026, en section de fonctionnement et d'investissement tel que figurant en annexe, établi suivant l'instruction budgétaire et comptable M4.

Article 2 : La directrice du CENTQUATRE-PARIS s'engage à réexaminer les équilibres budgétaires dès que de nouveaux éléments seront stabilisés au cours du premier semestre 2026 et notamment en fonction de la décision budgétaire de la Ville de Paris permettant de présenter une subvention complémentaire à la contribution pour l'exercice 2026 au vote du Conseil de Paris.

12 Voix pour 13 Administrateurs présents ou représentés
0 Contre A Abstentions

La délibération est adoptée

La Présidente du Conseil d'administration

Carine ROLLAND



DÉLIBÉRATION N°2026-04 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation de la passation du marché relatif à la location de matériels de régie

Le Conseil d'administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article R.1431-7 ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial Le CENTQUATRE et les arrêtés préfectoraux n°75-2019-12-26-005 du 26 décembre 2019 et n°75-2022-06-24-00010 du 24 juin 2022 portant modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS et notamment les articles 8 et 10 ;

Vu la délibération n°2019-20 du 16 octobre 2019 portant délégation de signature au directeur des marchés publics ;

Vu la délibération n°2020-05 du 3 mars 2020 portant approbation du guide des achats interne du CENTQUATRE-PARIS ;

Vu la délibération n°2025-20 nommant Valérie Senghor, directrice de l'établissement du CENTQUATRE Paris ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : APPROUVE le lancement d'une procédure formalisée sous le mode d'appel d'offres ouvert relative à la location de matériels de régie.

Article 2 : AUTORISE la Directrice du CENTQUATRE-PARIS à signer les documents contractuels après décision de la Commission d'appel d'offres et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ainsi qu'à signer tout actes, décisions et/ou avenants nécessaires à l'exécution dudit accord-cadre.

13 Administrateurs présents ou représentés
13 Voix pour 0 Contre 0 Abstentions

La délibération est adoptée

La Présidente du Conseil d'administration

Carine ROLLAND



DÉLIBÉRATION N°2026-05 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation de la mise à jour du guide des achats interne du CENTQUATRE-PARIS

Le Conseil d'administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article R.1431-7 ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE-PARIS et l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 portant adhésion de la commune de Pantin et modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS ;

Vu la délibération n°2025-25 du 12 novembre 2025 portant délégation de signature à la directrice pour l'exécution et le règlement des marchés publics en dessous des seuils européens en vigueur ;

Vu la délibération n°2020-05 du 3 mars 2020 portant approbation du guide des achats interne du CENTQUATRE-PARIS ;

Vu la délibération n°2023-06 du 12 avril 2023 portant approbation de la mise à jour du guide des achats interne du CENTQUATRE-PARIS ;

Vu la délibération n°2023-19 du 20 décembre 2023 portant approbation de la mise à jour du guide des achats interne du CENTQUATRE-PARIS ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : ABROGE la délibération n° 2023-19 prise par le conseil d'administration du 20 décembre 2023.

Article 2 : APPROUVE la mise à jour du guide des achats interne du CENTQUATRE-PARIS joint en annexe.

13 Administrateurs présents ou représentés
13 Voix pour 0 Contre 0 Abstentions

La délibération est adoptée

La Présidente du Conseil d'administration

Carine ROLLAND